

Avis au public

URBANISME

Projet d'aménagement particulier « Am Pesch » à Marnach

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 15 juillet 2019, a approuvé provisoirement le projet d'aménagement particulier « am Pesch » à Marnach portant exécution du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la Commune de Clervaux.

Conformément aux dispositions des articles 12 e 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours à la maison communale au château de Clervaux à Clervaux, soit du 31 juillet 2019 au 29 août 2019 inclus où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Clervaux, sous peine de forclusion.

Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.clervaux.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Clervaux, 24 juillet 2019

Le collège des bourgmestre et échevins

Emile Eicher, bourgmestre
Georges Michels, échevin
Romain Braquet, échevin

